



Ordonnance de télécom CRTC 2007-388

Ottawa, le 22 octobre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Saskatchewan Telecommunications/ Shaw Communications Inc.	Entente de service de relais téléphonique	8340-S22-200713380	le 20 septembre 2007
Saskatchewan Telecommunications/ Globility Communications Corporation	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-S22-200713406	le 20 septembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>